

**M. Clarke:** Nous avons un devoir à remplir envers nos commettants. Aujourd'hui, pas un seul député de la Colombie-Britannique n'a eu le droit de parole. Par ailleurs, la parole a été accordée à d'autres députés de l'Ouest. Par exemple, Votre Honneur a accordé la parole à au moins quatre députés de l'Alberta, à un de la Saskatchewan et à au moins trois du Manitoba. Je réclame simplement votre aide pour représenter une partie de cette région canadienne située au-delà des Rocheuses. Je suis persuadé que mes collègues sont d'accord.

**M. Johnston:** Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet du même rappel au Règlement. Je pourrais signaler que j'ai soulevé la question de la citoyenneté dans une motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement. Toutefois, aujourd'hui, la parole a été accordée au député de Fundy-Royal qui a posé une question découlant de la motion présentée aux termes de l'article 43 du Règlement. Le député a indiqué que sa question faisait suite à la motion que j'avais proposée aux termes de l'article 43. Il a posé cette question en partie, je crois, parce qu'il savait que je tentais depuis environ deux semaines de poser cette même question.

J'ai essayé d'attirer l'attention de Votre Honneur pendant deux semaines, car je voulais profiter de la présence du secrétaire d'État à la Chambre, mais je n'ai pas eu le droit de parole. Comme les circonscriptions de la Colombie-Britannique sont fort éloignées d'Ottawa, les députés de cette province passent beaucoup de temps à voyager. Ces voyages et le travail qu'il nous faut faire dans nos circonscriptions nous empêchent parfois d'être présents tous les jours à la Chambre. A mon avis, il nous est plus difficile d'assister régulièrement aux séances que ce ne l'est pour les députés d'à peu près toutes les autres régions du pays. Nous avons donc parfois de la difficulté à poser des questions à la Chambre, et je suis tout à fait d'accord avec le président du caucus du parti conservateur de la Colombie-Britannique. Je vois qu'il y a des séparatistes dans le centre et l'Est du Canada; nous ne voulons pas passer pour des séparatistes de la Colombie-Britannique, mais nous sommes parfois enclins à nous poser des questions sur le rôle que nous sommes supposés jouer ici.

**M. Basford:** Monsieur l'Orateur, au sujet de ce même rappel au Règlement, j'ajouterais qu'on a souvent parlé des problèmes que doit résoudre Votre Honneur en accordant la parole, pendant la période des questions, aux députés tant du gouvernement que de l'opposition. Pour vous faciliter la tâche, le chef de l'opposition devrait installer au premier rang quatre députés de la Colombie-Britannique, comme a fait le premier ministre de ce côté-ci de la Chambre.

**Des voix:** Oh, oh.

**M. Paproski:** Vous pouvez maintenant rentrer chez vous, Basford.

● (1230)

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Le député de Vancouver-Quadra a invoqué le Règlement et le député d'Okanagan-Kootenay l'a appuyé en partie. Je suis sûr que s'ils examinent la liste de ceux qui ont obtenu le droit de parole pendant la période des questions depuis quelques jours, ils se rendront compte que si peu de députés de leur parti ont obtenu ce droit aujourd'hui,

### *Conditions de sécheresse*

c'est parce qu'un certain nombre de leurs collègues essaient depuis plusieurs jours d'affiliée d'obtenir la parole, et que beaucoup d'entre eux sont des ministériels qui jouissent habituellement d'une certaine priorité sur les députés de l'arrière-ban.

Ce n'est pas une pratique habituelle de la présidence et je ne crois pas que cela doive en devenir une, mais la présidence est évidemment fortement incitée à donner la parole aux députés qui, outre leurs devoirs régionaux, communs à tous les députés, ont reçu dans le contre-gouvernement certaines attributions de portée plus générale. Plusieurs de ces députés étaient aussi impatients d'avoir la parole que les députés de la Colombie-Britannique à ma gauche. Ils se rendront compte que, lorsque le temps le permet, je m'applique scrupuleusement à partager équitablement le temps de parole entre les députés de différentes régions, les anciens et les nouveaux, selon les groupes linguistiques et la nature des sujets abordés, tout en essayant de répondre autant que possible au désir du caucus d'insister particulièrement sur un sujet d'actualité un certain jour. D'une semaine à l'autre, j'y réussis assez bien. Malheureusement, je ne peux pas toujours y arriver au cours d'une seule période de quarante minutes.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### L'AGRICULTURE

#### LES PLANS DE LA LUTTE DU GOUVERNEMENT CONTRE LES EFFETS DE LA SÉCHERESSE DANS L'OUEST CANADIEN

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de vous annoncer que le cabinet vient d'approuver un plan mis au point pour parer toute éventualité si les conditions de sécheresse dans l'Ouest canadien s'aggravent. Ce plan est déjà au point et un comité ministériel dirigé par le ministre de l'Agriculture a été désigné pour coordonner l'action du gouvernement dans l'application de ce plan. Nous n'ignorons pas qu'une sécheresse importante n'aurait pas de graves répercussions si la pluie venait au bon endroit, au bon moment.

La pluie générale qui s'est déversée sur les Prairies au cours des derniers jours fut une véritable bénédiction. Encore quelques pluies semblables durant les mois de mai et juin pourraient dissiper certaines inquiétudes au sujet de la situation. Le ministre d'État chargé du multiculturalisme dit qu'il a apporté la pluie. Bonne idée! En attendant, le gouvernement ne s'est pas tourné les pouces.

Certaines régions les plus sérieusement menacées par les conditions de sécheresse ont reçu très peu ou presque pas de pluie plus tôt cette semaine. Nous avons élaboré un plan d'action immédiat pour contrer les effets de la sécheresse dans les Prairies, le nord de l'Ontario et en Colombie-Britannique. Nous préparons également un plan à long terme au cas où la sécheresse devait durer. Les gouvernements fédéral et provinciaux partageront les frais des mesures prises pour pallier les effets de la sécheresse.